

Parcours de formation – Permis B

1. Inscription administrative

Constitution du dossier d'inscription conformément à la réglementation.

Enregistrement sur la plateforme ANTS et obtention du numéro NEPH.

2. Évaluation de départ obligatoire

Évaluation permettant d'estimer un volume d'heures prévisionnel.

Le nombre d'heures proposé reste indicatif et dépend de la progression réelle.

3. Formation théorique (ETG)

Préparation à l'Épreuve Théorique Générale conformément au Code de la route.

Entraînements réguliers et examens blancs.

4. Formation pratique

Minimum légal : 20 heures en boîte manuelle ou 13 heures en boîte automatique.

Progression structurée selon le REMC.

5. Présentation à l'examen

Décision pédagogique fondée sur la validation des compétences.

Épreuve pratique d'environ 32 minutes conformément à la réglementation.